

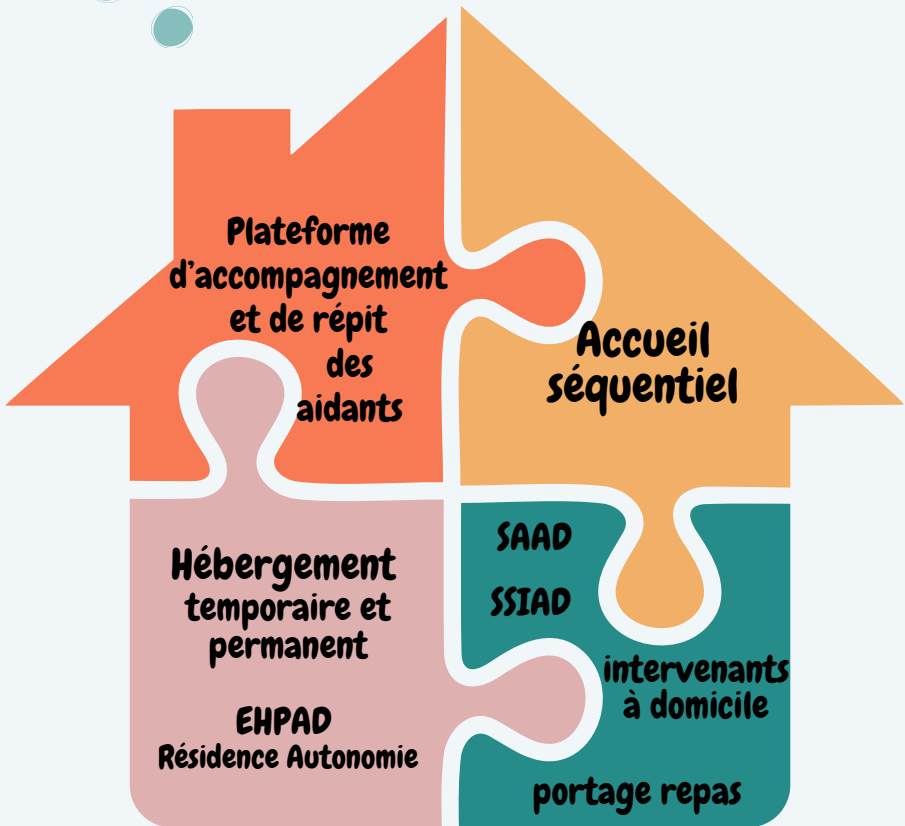
# Accueil séquentiel EHPAD Camille Claudel

Présentation du dispositif de répit



**Adresse : EHPAD Camille Claudel Accueil Séquentiel**  
**12 rue Charles-Montaland**  
**69100 Villeurbanne**  
**Tel: 04.72.65.94.23**

# Le répit pour les aidants à Villeurbanne



# Sommaire

- 1 *L'établissement*
- 2 *L'accueil séquentiel*
- 3 *Confort et bien-être*
- 4 *Santé*
- 5 *Trousseau type*
- 6 *Vos interlocuteurs*

# 1-L'établissement



## 1 Présentation

Nichée au cœur de Villeurbanne, à deux pas du quartier des Gratte-Ciel, la résidence Camille Claudel accueille depuis 1999 des personnes âgées en perte d'autonomie. Gérée par le CCAS de Villeurbanne, elle offre un cadre de vie bienveillant, sécurisé et ouvert sur la ville.

Facilement accessible par les transports en commun (métro et bus), l'établissement dispose de 48 places réparties sur quatre étages.

Chaque résident y bénéficie d'une chambre individuelle, avec salle d'eau privative. Les espaces partagés – salons, salles à manger, et petits jardins – sont pensés pour favoriser la convivialité et le bien-être de chacun.

Spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, la résidence propose un environnement sécurisé et rassurant, avec une présence professionnelle 24h/24.

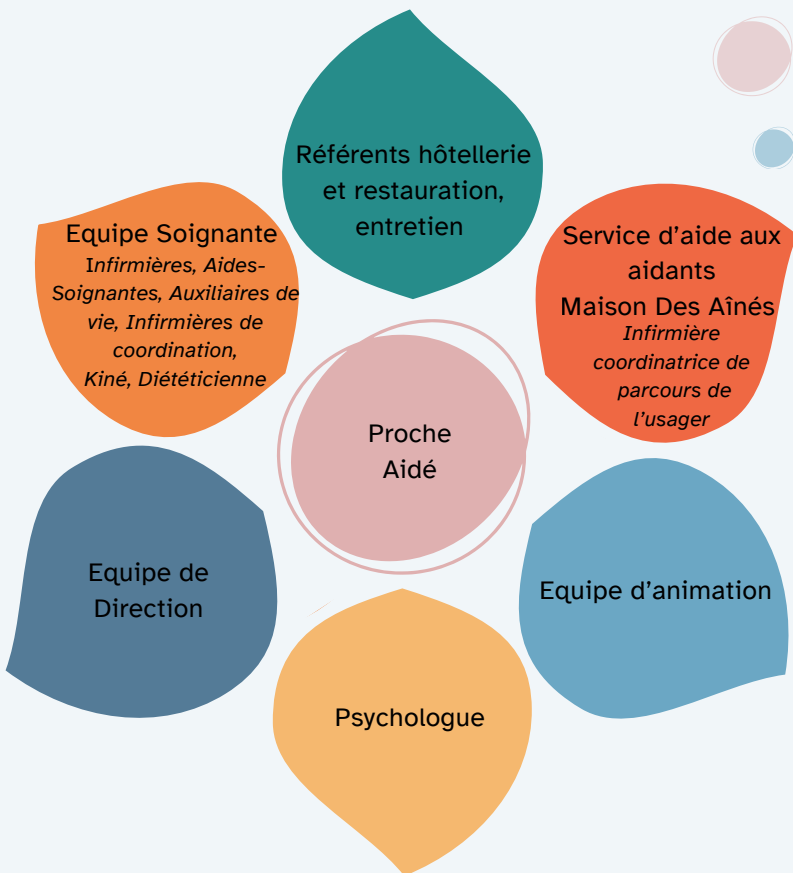
Dans ce cadre, la résidence accueille également des personnes en séjour séquentiel, au sein de l'unité de vie protégée du premier étage.

## 2

### L'équipe professionnelle

Du personnel paramédical est présent jour et nuit durant tout le séjour.

Le personnel accompagne votre proche au quotidien. Il assure les soins et veille aux besoins et au bien-être de chacun.



# 2-L'accueil Séquentiel

1

## L'accueil séquentiel

**Qu'est-ce que l'accueil séquentiel en EHPAD ?**

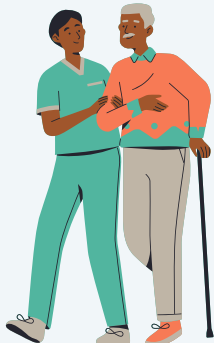
L'accueil séquentiel est un service temporaire proposé au sein de notre EHPAD pour permettre aux proches aidants de bénéficier d'un moment de **répit**, tout en assurant une **prise en charge sécurisée** de la personne aidée. Nous disposons de deux lits spécifiquement réservés à cet accueil, permettant aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées d'être accueillies de manière **régulière**, pour une **courte durée**, dans un cadre adapté.

**Pourquoi l'accueil séquentiel ?**

Ce dispositif est conçu pour **soulager les aidants** qui accompagnent un proche au quotidien. Il offre la possibilité de se reposer, de reprendre des forces ou de s'occuper de démarches personnelles, en sachant que leur proche est pris en charge par une équipe qualifiée, dans un environnement sécurisé et bienveillant.

**Comment se déroule l'accueil séquentiel ?**

- Durée de l'accueil : sur L'EHPAD Camille Claudel, la personne aidée est accueillie pour une **période de 4 jours et 3 nuits**, du **mardi** matin au **vendredi** après-midi, pouvant évoluer sur des périodes de 5 jours et 4 nuits, après le 1er séjour.
- Cadre de vie : pendant son séjour, la personne bénéficie des mêmes soins et activités que les résidents permanents, avec une prise en charge adaptée à ses besoins.
- Accompagnement personnalisé : une évaluation des besoins est réalisée avant l'admission pour garantir un accueil optimal et sécurisé, tant pour la personne accueillie que pour l'aidant.



## 2 Tarifs et Prise en charge financière

Forfait hébergement	Forfait dépendance		
	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
81,02€/jour	27,40€/jour	17,39€/jour	7,37€/jour

Tarifs fixés par l'arrêté métropolitain n° 2026-02-02-R-0079 du 02 février 2026.

	Coût total du séjour		
	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
4 jours/3nuits	433,68 €	393,64 €	353,56 €
5 jours/4 nuits	542,10 €	492,05 €	441,95 €

Une **aide financière partielle** peut être octroyée par la **Métropole** de Lyon dans le cadre de l'**APA** à domicile. La demande devra être faite auprès de la métropole. Ce plan d'aide rentre dans le cadre du financement de solution de répit pour les aidants. (Jusqu'à 30 jours maximum par an).

Le montant dépend des ressources et du GIR du bénéficiaire. La demande est à faire une fois par an. **L'allocation est versée chaque mois au bénéficiaire** sur la base d'un montant fixe.

## 3 Le Public accueilli

L'Accueil séquentiel est ouvert aux personnes de **plus de 60 ans**, souffrant de **maladie neuro dégénérative (type Alzheimer et maladie apparentée)** et **vivant à domicile**.

## 4 Les modalités d'inscription :

La demande d'admission se fait en constituant un dossier sur le site "**Via Trajectoire**". Après réception de la demande, l'infirmière de coordination prend contact avec vous pour organiser une **visite de pré admission**. L'équipe de Direction émet un **avis** favorable ou défavorable. L'équipe vous recontacte afin de vous faire part de cet avis et de programmer un séjour si celui ci est favorable.

## 2-L'accueil Séquentiel (suite)

### 5 Les échanges avec les aidants :

**Des moments d'échanges privilégiés** sont proposés en début et en fin de séjour afin d'aborder vos besoins, attentes et ressentis.

Grâce à notre collaboration avec le Service d'aide aux aidants de la Maison des Aînés de Villeurbanne, vous bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé et bienveillant**. L'infirmière coordinatrice de parcours reste votre interlocutrice privilégiée : elle veille à assurer la continuité du suivi entre le service d'aide aux aidants, l'EHPAD et votre domicile.

Pour favoriser un temps de répit ressourçant, nous vous invitons à **limiter les visites** pendant le séjour.

Vous pouvez cependant contacter votre proche ou l'équipe à tout moment par téléphone, pour rester en lien en toute sérénité.

### 6 Les activités

Différentes **activités adaptées** sont proposées le matin et l'après midi **tout au long de la semaine**.

Les activités sont communes à celles des résidents permanents.

Celles-ci seront proposées systématiquement à votre proche même si elles se déroulent à un autre étage de l'EHPAD.

Les activités ne donnent pas lieu à une facturation complémentaire.



## 7 L'accueil

L'accueil a lieu le **mardi entre 9h30 et 11h.**

Dès votre arrivée, vous et votre proche aidant serez **accueillis** par un membre de l'équipe.

Après votre installation en chambre, un entretien nous permettra d'échanger les informations nécessaires à la prise en charge de votre proche.

Pour finir, un moment informel et convivial sera proposé avant le repas de midi.



Ces temps de transition sont essentiels pour aider votre proche à se familiariser avec ce nouvel environnement et pour nous permettre de mieux comprendre ses besoins. Ils sont également l'occasion de créer un lien de confiance avec l'équipe soignante. Nous sommes conscients que ces changements peuvent être source d'anxiété, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans cette nouvelle étape.

## 8 Le départ

Le départ a lieu le **vendredi entre 15h et 17h.**

Avant votre départ, un temps d'échange vous est proposé avec un membre de l'équipe de l'EHPAD.

Ce moment permet de revenir ensemble sur le déroulement du séjour, d'en évaluer les bénéfices pour vous et votre proche, et de prévoir un prochain séjour.

C'est aussi l'occasion d'ajuster les modalités d'accompagnement afin de répondre au mieux à vos besoins et à ceux de votre proche.

## 3-Confort et bien-être



### 1 L'aménagement des locaux

Durant le séjour, une chambre individuelle est mise à disposition de votre proche.

Cette chambre est équipée d'une salle de bain comprenant une douche, un lavabo et des WC.

Le mobilier mis à disposition comprend un lit médicalisé, une table de chevet, une commode, un fauteuil, ainsi qu'une télévision.

L'entretien ménager des chambres est assuré par le personnel de l'EHPAD.

## 2

## La restauration

Les repas sont pris dans la pièce à vivre avec les autres résidents.

- Petit déjeuner à partir de 8h
- Déjeuner à partir de 11h45
- Dîner à partir de 18h
- Une collation est proposée chaque après-midi, et la nuit si besoin.



Les menus sont élaborés par une diététicienne. Les repas sont produits par la cuisine centrale municipale, la remise en température est assurée par l'établissement. Les textures modifiées sont proposées selon les prescriptions médicales.

## 3

## Le linge

**L'entretien du linge personnel est à la charge de la famille** et ne peut être réalisé par l'établissement en raison de la courte durée des séjours.

Le linge personnel **devra être marqué au nom de la personne** dans la mesure du possible.

## 4- Santé



### 1 Le suivi paramédical

L'EHPAD est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une surveillance continue.

Durant votre séjour, l'équipe soignante est présente jour et nuit. Un système de détection de mouvement permet d'alerter les soignants en cas de déplacement des résidents. Un système de sonnette permet au résident d'appeler depuis sa chambre à tout moment.

Les soignants sur place auront connaissance du dossier médical de votre proche afin de réaliser une prise en charge personnalisée et adaptée.





## 2 Les soins

Une **continuité des soins est assurée** entre le domicile et l'EHPAD. Un plan de soins personnalisé sera élaboré en fonction des besoins de votre proche, des prescriptions faites par son médecin traitant, et des impératifs liés à la vie en collectivité.

Les infirmiers préparent les traitements et les distribuent. Ils assurent la dispensation des soins sur prescription.

Les aides-soignantes et auxiliaires de vie assurent l'aide aux gestes essentiels de la vie quotidienne, hygiène, alimentation, confort...

Les produits d'hygiène liés à l'incontinence, type protection urinaire, sont fournis par l'EHPAD

## 3 Les traitements médicamenteux

Pour le séjour, nous vous demandons de **fournir le traitement médicamenteux de votre proche**, ainsi que les **ordonnances en cours**. Les médicaments devront être fournis **dans leur boîte d'origine**, et **non déconditionnés**. Tous **regroupés dans un contenant** (boîte, sac, trousse...), **identifié** au nom de votre proche.

Nous n'acceptons pas de pilulier déjà préparé.

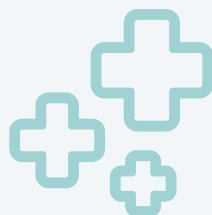
Médicaments et ordonnances seront récupérés au début du séjour, afin de préparer un pilulier sur place et stockés dans le bureau infirmier.

Ils vous seront rendus à la fin du séjour.

## 4 Les urgences

En cas de problème médical, le médecin traitant, SOS médecin ou le 15 est immédiatement contacté.

La personne désignée comme référente sera prévenue de la situation immédiatement après les services d'urgences.



# 5- Trousseau type

## Affaires personnelles

Voici une liste non exhaustive d'effets personnels à mettre dans la valise, et à adapter en fonction de la personne et de la saison.  
Dans la mesure du possible, les affaires devront être identifiées.

- Vêtements de jour en nombre suffisant pour le séjour
- Sous vêtements (Slips, soutien-gorge, chaussettes...)
- Veste
- Pyjamas ou Chemises de Nuit
- Pantoufles et chaussures adaptées
- Sac pour le linge sale
- Tout objet favori dont la personne ne veut pas se séparer (Objet fétiche, porte bonheur, oreiller, etc. ....)
- Dans la mesure du possible pas d'objets de valeur.

---

## Affaires de toilettes

- Savon/gel douche,
- Shampoing,
- Brosse à cheveux/Peigne,
- Brosse à dents/dentifrice,
- Boite à dents,
- Rasoir/mousse à raser,
- Eau de toilette,
- Boite et piles pour appareils auditifs

**Les protections hygiéniques en cas d'incontinence, sont fournis par l'établissement.**

---

## Médicaments

- **Médicaments et ordonnances en cours**

*Les médicaments devront être fournis dans leur **boîte d'origine**, et non déconditionnés. Tous **regroupés dans un contenant** (boîte, sac, trousse...), **identifié au nom de votre proche.***



## 6- Vos interlocuteurs



Voici les différents interlocuteurs de l'accueil séquentiel. Tous complémentaires, nous avons un rôle essentiel.



Contact



téléphone

EHPAD Camille Claudel

ACCUEIL

04.72.65.94.23

Anne-Sophie RISSONS

INFIRMIÈRE DE COORDINATION  
DE PARCOURS DE L'USAGER

anne-sophie.rissons@mairie-villeurbanne.fr

04.78.68.79.82



villeurbaine

ccas  
Centre  
communal  
d'action  
sociale  
VELLEURBANNE

